

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, AUC. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUC. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

PRIX de L'ABONNEMENT Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus. Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sous peine de paraître que dans le numéro suivant.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Com-corde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet. »

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 2 Novembre 1874.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Étampes, Paris) and times for various train services.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 3,807 fr., versés par 28 déposants dont 4 nouveaux. Il a été remboursé 4,874 fr. 60 c. Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,681 fr., versés par 15 déposants dont 2 nouveaux. Il a été remboursé 1,400 fr. Les recettes de la succursale de Méreville ont été de 4,730 fr., versés par 9 déposants dont 2 nouveaux. Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 1,190 fr., versés par 10 déposants dont 4 nouveaux. Il a été remboursé 3,324 fr. 20 c. Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 50 fr., versés par 4 déposants.

Police correctionnelle.

Audience du 25 Novembre 1874. Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants: JUGEMENTS CONTRADICTOIRES. — LEBÈGUE Marie Célestine, 21 ans, domestique de ferme, demeurant à Givranon (Loiret); 3 mois de prison et aux dépens, pour vol. — LIGNER Louis-Henry-Edouard, 35 ans, né à Arrou (Eure-et-Loir), berger, demeurant à Beissy-la-Rivière; 4 mois de prison, pour coups et blessures volontaires, 5 fr. d'amende, pour ivresse, et aux dépens. — CHAUVET Jules-Honoré, 28 ans, tailleur de pierres, demeurant à Étampes; 3 mois de prison, 46 fr. d'amende et aux dépens, pour outrage public à la pudeur. — GERY Léopold, domestique au service du sieur Bordelet, marchand de vins en gros, demeurant à Pithiviers; 400 fr. d'amende et aux dépens, pour transport d'une pièce de vin sans être accompagné d'un

congé, acquit ou passe-debout, confiscation de la pièce de vin.

Elections municipales.

Vote du 22 Novembre 1874.

Le scrutin de dimanche dernier, pour l'élection des membres du Conseil municipal d'Étampes, a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits... 4851 Nombre de votants... 4245 Majorité absolue... 623

- Sont élus: MM. DUCLOS aîné... 4012 voix. CHARPENTIER Théod... 4004 — MOULLE... 925 — HAUTEFEUILLE... 767 — DE LA TULLAYE... 753 — BRUNARD... 739 — BREUIL... 707 — CHAUDÉ... 686 — BOUVARD... 658 —

Neuf candidats seulement ayant obtenu la majorité absolue, un second tour de scrutin aura lieu demain dimanche, pour la nomination des 44 conseillers qui restent à élire.

M. de Saint-Quentin, sous-préfet d'Étampes, nommé par décret en date du 14 novembre courant, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, a été élevé personnellement à la première classe en vertu du même décret.

Par décret du Président de la République, en date du 22 novembre 1874;

M. Le Conte, substitut du Procureur de la République, à Étampes, a été nommé substitut du Procureur de la République à Auxerre;

M. Baudesson, substitut du Procureur de la Répu-

blique à Bar-sur-Seine, a été nommé substitut du Procureur de la République à Étampes, en remplacement de M. Le Conte.

Dans la nuit du 25 au 26 de ce mois, vers une heure du matin, un incendie qui pouvait avoir les suites les plus funestes s'est déclaré dans le magasin de M. Périchon, marchand tailleur, rue Darnatal, n° 11. Par un hasard inespéré, un voisin s'en aperçut et s'empressa de donner l'alarme. En un instant tout le quartier fut sur pied; les pompiers accoururent, et en moins d'une heure tout danger avait disparu. — La perte cependant est évaluée à 30,000 francs, tant en mobilier qu'en marchandises et dégradation de bâtiment. Tout était assuré par la compagnie La Mutuelle. Quant à la cause de l'incendie, elle est attribuée au calorifère placé dans le fond du magasin et chauffé avec trop d'intensité, et dont le tuyau passait près d'un rayon de laines, où le feu a pu couvrir pendant plusieurs heures sans qu'on s'en aperçût.

Les élections municipales n'excitent pas une folle joie pour plusieurs, et le directeur du théâtre est de ce nombre: Nos lecteurs savent que la représentation du 22 novembre avait été ajournée au dimanche 29, mais un directeur qui compte sans le seigneur ballotage, court le risque de compter deux fois... une très mince recette.

Or, M. Léautaud, par respect pour sa caisse et par déférence pour ses clients, nous prie d'annoncer que sa prochaine représentation théâtrale aura lieu — sans remise — le Dimanche 6 Décembre.

Dimanche dernier, par un temps superbe, nos deux Sociétés musicales ont célébré la fête de Sainte-Cécile. A midi, la Fanfare et l'Orphéon se rendaient à l'église Notre-Dame, où une messe a été dite. La nef était pleine de fidèles attirés par cette solennité; nos musiciens ont fait entendre pendant l'office les meilleurs morceaux de leur répertoire religieux, et nous ne

saurions leur donner trop d'éloges pour l'accord et l'ensemble parfaits dont ils ont fait preuve: la musique était brillante, chaque morceau bien étudié a été exécuté avec beaucoup de mesure; aussi ont-ils été écoutés religieusement par les nombreux auditeurs.

Après la messe, nos deux Sociétés, bannières en tête, sont retournées à la Mairie, en faisant retentir l'air d'excellents pas redoublés.

A six heures du soir, Messieurs les Musiciens se retrouvaient chez M. Boizard, où le banquet a eu lieu.

Après le banquet, vers dix heures du soir, la salle du théâtre ouvrait ses portes aux joyeux convives, aux Membres honoraires des deux sociétés et aux souscripteurs du bal offert au profit des pauvres. C'est avec joie que l'on voyait la salle s'emplier et les galeries regorger de monde. A onze heures, quantité de jeunes gens, de belles et charmantes demoiselles répondaient aux gais accords de l'orchestre, avec un entrainement admirable. Les toilettes rivalisaient de fraîcheur et de bon goût. Un entrain parfait animait tout le monde; il n'a cessé qu'avec le bal.

N'oublions pas d'annoncer que cette réunion sera profitable aux pauvres, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante:

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez offert l'hospitalité de votre journal pour annoncer le bal que nous avons donné au profit des pauvres; vous ne nous la refuserez pas aujourd'hui, pour remercier tous ceux qui ont bien voulu participer à l'œuvre charitable que nous avons entreprise.

Grâce à eux, la part des pauvres a atteint la somme de 212 francs 30 centimes; et la fête de Sainte-Cécile n'a pas été seulement un jour de plaisir et de divertissement, sitôt oublié que passé, mais aussi une occasion de bienfaisance, et le commencement d'une tradition dont les années qui vont suivre ne perdront pas le souvenir.

Puisse-t-elle se graver profondément dans les cœurs, et, chaque année, à pareille époque, réunir dans une

Feuilleton de l'Abeille

PETITE-PRUNE (Nouvelle)

Être l'intermédiaire entre le propriétaire d'un navire et les négociants, le sais-tu?... Reconnaître les marchandises de diverses provenances et de toutes valeurs, le sais-tu?... Tenir la comptabilité commerciale, celle des assurances contre tous les sinistres possibles, la correspondance française et étrangère, le sais-tu?... Être armateur, en, n, le sais-tu? La voix de la veuve s'élevait à chacune de ces interrogations avec un crescendo de fureur contenue indescriptible. A chacune de ces interrogations aussi, la tête blême de Jean Laysour s'inclinait plus profondément, plus humblement sur sa poitrine oppressée. — Le sais-tu?... Le sais-tu?... répétait la mère dont les yeux, séchés au feu d'une ambition de vingt années, jetaient une flamme claire. — Je ne le sais pas. Je ne sais rien de ces choses, avoua-t-il tout-à-coup en essayant d'affronter cette lueur menaçante. Mais il en fut ébloui. Cette femme, à laquelle il tranchait brutalement sa foi en lui, perdait tous les caractères extérieurs de l'indulgente maternité pour revêtir ceux d'une aveugle fureur. Yvonne s'appuya, toute chancelante, à la table

vermoulue. Avait-elle bien entendu, elle aussi? — Tu ne sais rien de ces choses! malheureux enfant, qu'as-tu donc appris? s'écria Mme Laysour, en posant avec rage sa nerveuse main sur l'épaule maigre de son fils. Ce qu'il avait appris?... pouvait-il l'expliquer à cette femme désolée, exaltée? Le comprendrait-elle seulement? Pourrait-elle admettre les circonstances qui avaient fait de lui, non le travailleur qu'elle attendait, mais le rêveur qu'elle allait maudire? Il ne l'essaya même pas. A l'étroite de sa mère il sentit bien qu'aucune explication n'était opportune, qu'aucune excuse ne serait plausible dans cette heure d'orage. Il regarda Petite-Prune qui joignait ses mains frêles en fixant sur lui des yeux suppliants. Cette figure ardente et triste le remua plus que l'emportement maternel. Jean Laysour se pencha vers elle et doucement: — Je te raconterai tout, à toi, murmura-t-il. Petite-Prune ferma les yeux et attendit. La veuve du docteur Laysour avait des colères folles et des voltes-faces inattendues. Le silence dédaigneux de son fils, dont elle sentait frissonner l'épaule sous sa main, lui produisait l'effet d'une douche glacée. Un peu de honte lui vint au cœur de sa violence. Elle fit un pas en arrière, toisa le jeune homme avec hauteur, et d'une voix subitement redevenue calme: — Je veux la vérité en un seul mot. Ai-je affaire à un paresseux, à un menteur, ou à un dévoyé? Jean releva la tête, mit ses grands yeux mélancoliques en pleine lumière et répondit simplement:

— A un dévoyé. Vous voudriez faire de moi un homme de commerce, et votre frère n'en a fait qu'un poète; un homme d'argent, et votre frère n'en a fait qu'un homme de plume. De cette révélation sommaire, la veuve ne comprit que deux choses: son frère avait mal élevé l'enfant; cependant, l'enfant était capable de quelque labeur encore. — Un homme de plume!... Eh bien! fit-elle avec résolution, tu écriras. Jean fit un cri de joie. Ses bras s'étendirent pour entourer de leur caresse la taille inflexible de sa mère qui, moins dure, se penchait vers lui. Ecrire!... son rêve, son idéal! — Je vais, en attendant mieux, te faire entrer comme clerc auxiliaire chez M<sup>e</sup> Guillemain, avoué, conclut-elle. Les bras du jeune homme retombèrent découragés; ses yeux lancèrent une protestation véhémement; sa bouche pourtant resta muette; ne fallait-il pas songer au pain quotidien? Petite-Prune, sans savoir, sans bien comprendre, éclairée par son cœur sur ces choses intellectuelles dont on ne lui avait pas dévoilé les attractions, se redressa vivement pour dire: — Ce n'est pas écrire, cela. — Qu'est-ce donc? demanda uniquement la veuve. La pauvre fille sentait bien qu'entre la mère et le fils l'abîme se creusait. Elle n'y voulait point aider par son insouciance révolte et baissa son regard humide. — Ma mère, dit le jeune homme avec douceur, vous avez raison, j'entrerais, s'il plait à Dieu et à M. Guillemain, au nombre de ses expéditionnaires.

— Alors viens, fit-elle en se levant. Elle jeta sur son dos un vieux châle noir, rattacha les barbes de crêpe du bonnet de veuve qu'elle persistait à porter et fit signe à son fils de la suivre. Il obéit, résigné, comprenant pour la première fois qu'il avait fait fausse route et que, sur celle qu'on lui avait laissée choisir, il n'allait guère trouver que des ronces. En franchissant le seuil de la cour, il faillit se faire renverser par un cheval au galop. C'était Isabelle de Kerjégan qui précédait la cavalcade au retour comme au départ. En reconnaissant ses humbles locataires, elle arrêta net son cheval qui hennit de colère. A la mère, elle jeta un sourire distrait. Au fils, elle daigna parler. — Jean Laysour, dit-elle avec une volonété d'affabilité où l'on eût facilement senti l'effort, vous avez singulièrement grandi depuis la dernière année où nous avons joué ensemble. Je suis contente de vous revoir ici. Avez-vous un état, maintenant? « Vous avez grandi! » Elle le traitait comme un enfant. « Avez-vous un état? » Elle le considérait comme un mercenaire. Le jeune homme sentit la pourpre de l'humiliation teindre son visage. Il devinait qu'elle voulait paraître gracieuse et bonne, mais qu'entre une noble demoiselle comme elle et un pauvre garçon comme lui, la tentative devait fatalement aboutir à ces involontaires blessures. — Mademoiselle, dit-il avec une tristesse digne, vous êtes vraiment trop indulgente de remarquer ma grande taille et trop bonne de vous intéresser à ma po-

même pensée et dans un même but tous ceux qui croient que le plaisir est meilleur et plus vrai, quand il sert à soulager l'infortune.

Agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments

L'un des Commissaires :  
GEORGES LEBRET.

ETAMPES, le 26 Novembre 1874.

### La S<sup>te</sup>-Cécile et la S<sup>te</sup>-Catherine.

Voilà deux saintes bien populaires en France ; depuis que le goût de la musique s'est réveillé chez nous, depuis que la plus modeste commune de France possède son orphéon ou sa société musicale, les musiciens ne sauraient laisser passer la fête de leur sainte patronne sans la célébrer avec pompe.

Sainte Cécile était romaine issue d'une famille noble. Elevée dans les principes de la religion chrétienne, elle fut cependant donnée en mariage à un jeune seigneur nommé Valérien qui n'avait pas encore embrassé la foi nouvelle. Cécile ne tarda pas à lui faire abjurer l'idolâtrie : elle convertit aussi Tiburce, son beau frère, et un officier nommé Maxime. Valérien, Tiburce, Maxime furent bientôt arrêtés comme chrétiens et condamnés à mort. Quelques jours après leur supplice, Cécile subit le même sort. Suivant les légendes ce serait sous Marc-Aurèle entre les années 176 et 180, ou sous Alexandre-Sévère, vers l'an 230 que Cécile et ses compagnons auraient été martyrisés.

Ces mêmes légendes nous apprennent que Cécile en célébrant les louanges du Seigneur unissait les sons d'un instrument à ses chants. C'est sur cette donnée que les musiciens ont choisi cette sainte pour patronne.

Cette tradition si poétique a été adoptée par les artistes et a inspiré nos plus grands peintres. Pour eux Cécile est la muse chrétienne. Les poètes aussi ont célébré Sainte-Cécile, l'un des plus beaux morceaux de la poésie anglaise est l'ode que Pope a consacrée à cette sainte et qui se termine ainsi : « Que les poètes cessent de célébrer Orphée ! sa puissance n'eût jamais rien d'égal à celle de la divine Cécile. Si par les sons de sa lyre Orphée a tiré une ombre des enfers, Cécile par ses accords élève notre âme jusqu'aux cieux. »

Deux jours après la Sainte-Cécile, arrive la Sainte-Catherine, fête non moins populaire pour les jeunes filles.

Ecolières gentilles,  
Dont la grâce fleurit à l'ombre des couvents,  
Pour les chastes quadrilles  
Quittez la robe brune et les livres savants,  
Car du haut de son trône,  
Qu'au travers du martyre elle a conquis jadis,  
Votre douce patronne  
Vous obtient pour sa fête un jour de paradis !  
(Emile DESCHAMPS.)

Sainte Catherine peut être donnée pour modèle d'une jeune fille accomplie dès ses plus tendres années. Etant encore enfant, elle s'était rendue célèbre par une instruction au-dessus de son sexe et de son âge. C'est à ses vertus précoces qu'elle doit d'avoir été choisie pour la patronne des jeunes filles.

L'empereur Maximin informé de la vertu et de la science de Catherine la fit interroger en sa présence par des philosophes païens.

Catherine se présenta devant les docteurs d'un pas ferme et assuré, mais modeste, réfuta tous leurs arguments avec tant de force et de facilité qu'ils reconnurent que leur religion n'était qu'une idolâtrie ; ils confessèrent le seul vrai Dieu, et se déclarèrent prêts à signer de leur sang cette vérité.

Maximin furieux, crut faire triompher la cause de

situation. Tandis que l'une croissait un peu trop, l'autre diminuait d'autant.

Il salua poliment et se disposait à s'éloigner, quand ses yeux rencontrèrent le regard profondément surpris de la jeune fille.

C'était un de ces beaux regards clairs, hautains, magnétiques, dont la flamme sans chaleur a des lueurs troublantes.

A contempler ce regard, ou plutôt à chercher à le ressaisir, Jean s'oublia si bien que toute la cavalcade l'éclaboussa, le repoussa, le couvrit de poussière, sans qu'il fit un mouvement pour quitter le pavé encadré d'herbe où il était comme incrusté.

— Ça, ma chère, dit la voix moqueuse de M<sup>me</sup> de Saint-Sever, avez-vous magnétisé ce garçon-là ?

Isabelle jeta un coup d'œil en arrière et sauta sur le perron.

C'était vrai. On eût dit, ma foi, qu'elle l'avait touché au passage, d'un coup de sa cravache magique.

— Viendras-tu, enfin ? demanda la veuve assez haut pour que son accent aigre parvint jusqu'à l'hôtel.

Le jeune homme frissonna et la suivit.

— Voilà le réveil, sourit M<sup>lle</sup> de Kerjégan avec insouciance.

Petite-Prune n'avait pas vu cela.

Assise sur sa chaise de travail, la tête dans les mains, elle écoutait l'exquise musique d'une voix chère lui murmurant comme une promesse et une récompense : « Je te raconterai tout, à toi. »

Qu'allait-il lui raconter?... Et quelle douceur d'être sa confidente !

De petits frissons joyeux couraient sur son cou pen-

ses faux dieux en condamnant au feu ceux qui venaient de les abandonner. Il tourna ensuite sa rage contre Catherine ; il la fit tourmenter cruellement ; elle résista avec un courage invincible et fit des prosélytes jusque dans sa prison.

Elle fut condamnée à avoir la tête tranchée : Peu d'entre vous, jeunes filles délicates, s'exposeraient comme elle au martyre, a dit un prédicateur du Moyen-Age.

On croit que son véritable nom était Dorothée, et que le nom de Catherine lui fut donné du mot syriaque *cathar* (couronne), parce qu'elle remporta, dit saint Jérôme, la triple couronne du martyre, de la virginité et de la science. On la représente habituellement appuyée sur une roue à demi rompue et teinte de sang ; c'est sans doute cette circonstance qui l'a fait choisir par les charrons pour leur patronne.

La fête de cette sainte a donné lieu aussi à plusieurs dictons qui rappellent l'un aux pépiniéristes que c'est le moment de faire des boutures :

A la Sainte-Catherine  
Tout bois prend racine,

A ceux qui font mouder leur blé au fur et à mesure de leurs besoins, qu'ils doivent le faire mouder au plus tard le 25 novembre :

A la Sainte-Catherine  
Fais mouder ton blé,  
Car à Saint-André  
Le bief sera gelé.

### Réunion du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Le 16 de ce mois, le Conseil s'est réuni sous la présidence du Ministre de l'Instruction publique. A l'ouverture de la séance M. de Cumont a prononcé un discours dans lequel nous remarquons les passages suivantes :

« Dès à présent on peut constater l'empressement des élèves de nos lycées à se présenter, à l'issue de la rhétorique, aux épreuves de la première partie du baccalauréat ès lettres. Ainsi dans la session d'août, pour la seule Académie de Paris, 436 candidats se sont présentés, et 216 ont réussi. J'ajoute que, dès aujourd'hui, la première expérience faite du nouveau système d'examen répond à vos espérances et confirme vos prévisions, car dans la plupart des facultés, les notes des candidats à la première épreuve sont supérieures aux moyennes précédemment obtenues.

« En rendant hommage à ce zèle, à cet élan studieux de la jeunesse, il faut aussi en reporter l'honneur au dévouement des maîtres, dont les efforts tendent sans cesse à élever le niveau de l'enseignement. Nous voyons, par exemple, que l'agrégation est de plus en plus recherchée par les professeurs de tout ordre de nos lycées et de nos collèges. En 1873, 462 candidats avaient été admis aux épreuves écrites ; en 1874, nous trouvons 522 candidats, c'est-à-dire 60 de plus que l'année précédente. On ne saurait trop engager les hommes qui, sans négliger les devoirs de leur profession, consacrent à une préparation longue et difficile le peu qui leur reste de loisirs. Je suis donc heureux de rappeler que l'Assemblée nationale, s'associant aux vues de l'Administration, a voté l'année dernière, au budget de 1874, une somme importante destinée à élever de 500 francs le traitement des professeurs agrégés en activité et à assurer pendant deux ans une indemnité de 300 francs aux chargés de cours déclarés admissibles et ayant subi sans succès l'épreuve orale.

« Une étude importante, très suivie dans les pays qui nous avoisinent, trop négligée chez nous, a pris, depuis quelque temps, dans nos écoles normales, un développement dont on ne saurait trop se féliciter.

ché à cette pensée seule, malgré les révélations désastreuses de cette nuit et de cette matinée.

Petite-Prune n'était point aussi désolée que sa mère de l'effondrement de leurs projets. Jean, du moins, leur revenait, et leur revenait dans une situation inférieure dont l'effacement forcé rapprochait la distance que l'éducation avait placée entre le frère et la sœur.

Le voir chaque jour, entendre sa parole, s'instruire en l'écoutant, ne plus le quitter peut-être, c'était une grande joie pour la jeune fille, une joie capable de faire oublier tout le reste.

C'est pourquoï, lorsque M<sup>me</sup> Laysour rentra moins d'une heure après, elle s'arrêta, surprise, sur le seuil, en entendant une voix douce chanter une ballade bretonne.

— Toi ! exclama-t-elle en reconnaissant le timbre faible et pur de Petite-Prune. N'as-tu donc pas de cœur ?

Elle releva sa tête expressive où riait un contentement intime.

— Si, mère, j'en ai trop au contraire ; il m'étouffe.

Et, toute honteuse d'avoir laissé échapper ses plus secrètes sensations, elle jeta son ouvrage et courut s'enfermer dans sa chambre.

La veuve la regarda disparaître avec mécontentement.

— Cette enfant m'inquiète parfois, murmura-t-elle en retirant le vieux châle noir plaqué sur ses épaules osseuses ; à la voir tantôt riieuse, tantôt attristée, mais toujours soumise et tendre comme une esclave aimante en face son frère, il me vient le soupçon qu'elle a deviné plus de choses qu'il ne m'a plu de lui en dire. Tant pis. S'il le faut absolument, je lui raconterai le reste.

Grâce à l'initiative d'un certain nombre d'inspecteurs primaires et de maîtres adjoints des écoles normales, la géographie locale est l'objet, dans un certain nombre de départements déjà, de soins tout particuliers et a donné lieu à des publications, modestes sans doute, mais dont le caractère d'utilité pratique ne saurait échapper à personne.

« Dans plusieurs localités, on trouve les cartes de la commune, du canton, et l'on peut voir sur les murs de quelques-unes de nos écoles normales des cartes de grande dimension peintes sur mur par les élèves-maîtres sous la direction d'un maître-adjoint. »

### Tribunaux.

L'affaire de la Banque territoriale d'Espagne vient d'avoir son dénouement devant la septième Chambre du Tribunal de police correctionnelle de la Seine.

Après des débats qui ont duré plus d'une semaine, dans son audience du 25 novembre, le Tribunal a rendu un jugement par lequel il condamne :

Clément Duvernois, homme de lettres, ancien ministre de Napoléon III, à deux ans de prison et 4,000 francs d'amende, pour infraction à la loi de 1867, en constituant à Paris une société dont les titres n'étaient pas réellement libérés du quart, et pour manœuvres frauduleuses ayant pour but d'escroquer tout ou partie de la fortune d'autrui ;

Et comme complices des mêmes délits :

Jauret, à un an de prison et 500 francs d'amende ;

Rasetti et Caperon, par défaut, à cinq ans de prison et 3,000 francs d'amende ;

Et les a, en outre, condamnés tous solidairement aux dépens.

### Nouvelles et faits divers.

— Le Ministre de la guerre vient d'adresser aux gouverneurs militaires de Paris, de Lyon, au gouverneur général de l'Algérie et aux généraux commandant les corps d'armée, une circulaire portant que les officiers de pompiers revêtus de leur uniforme ont droit, de la part de l'armée, aux marques de respect, tels que les saluts et port d'armes. La loi du 29 août 1874, qui a prononcé la dissolution des gardes nationales, a spécifié, en effet, dans le troisième paragraphe de l'article 4<sup>er</sup> que les mesures arrêtées par l'Assemblée nationale ne s'appliquaient pas au corps des sapeurs-pompiers.

— Un arrêté de police sur les Vélocipèdes. — Le préfet de police vient de prendre, au sujet des vélocipèdes, une ordonnance dont voici les principaux articles :

Article 1<sup>er</sup>. — A l'avenir, les vélocipèdes circulant pendant le jour sur la voie publique devront être pourvus de gretots suffisamment sonores pour annoncer d'assez loin leur approche.

Ils seront éclairés, dès la chute du jour, au moyen d'un falot ou d'une lanterne, à l'instar des voitures.

Art. 2. — Les vélocipèdes devront être, en outre, pourvus d'une plaque indiquant le nom et le domicile du propriétaire, ainsi qu'un numéro d'ordre, si le propriétaire est loueur de vélocipèdes.

Art. 4. — Il est défendu de circuler sur des vélocipèdes dans les voies publiques de Paris les plus fréquentées et désignées en l'arrêté.

Ce règlement qui avait été affiché le matin, a eu le don d'exaspérer les sportsmen du bicycle. L'un d'eux, le jeune X..., a levé l'étendard de la révolte contre la décision préfectorale. Fièrement campé sur son vélocipède, il jetait des regards narquois aux sergents de ville de service dans les Champs-Élysées.

Sa figure froide était légèrement éclaircie quand elle plongea ses mains actives dans la corbeille au linge pour reprendre le travail de chaque jour.

C'est que M<sup>me</sup> Guillemain avait recueilli avec bienveillance sa requête et que, depuis une heure, Jean était en possession d'une position sociale.

Quatrième clerc d'avoué....

— Patience ! pensait la veuve ; qu'il travaille d'abord en attendant que je lui découvre une nouvelle voie... Poète !... Jean Laysour, poète !... Ôù mon pauvre frère avait - il l'esprit de laisser l'enfant tomber jusque là ? Mais, je suis encore vivante et de force à redresser l'arbre penché.

Ce fut une journée bizarre que celle que Jean consacra, dans l'étude Guillemain, à noircir sans relâche du papier timbré.

Son écriture était médiocre comme celle de tous les esprits vifs, dont la main ne transcrit jamais les pensées avec la rapidité qu'elles mettent à naître et à s'épanouir. Il avait l'intelligence ouverte aux choses de l'art et ses yeux couraient vainement sur les lignes du grimoire légal sans qu'il en comprit le sens.

Il aimait l'air pur de la mer et respirait l'atmosphère lourde d'une pièce étroite pleine de papiers et de demi moisies.

L'horizon large de la plage de Saint-Malo lui paraissait encore trop resserré devant les hardiesse de son ardente imagination, et son regard morne se heurtait à une ligne continue de cartons verts égayés, par place, de dossiers jauniss.

Une dangereuse indépendance avait été laissée à ses vingt ans par un oncle trop faible et, pour régler

En vain ils lui crièrent que le passage était interdit aux vélocipédistes et ils essayèrent de l'arrêter dans sa course.

D'un vigoureux coup de jarret, il lançait son appareil à toute vitesse et les promeneurs ne pouvaient s'empêcher de sourire.

Tout à coup un agent hèle un fiacre, il s'y installe et court sus au délinquant. Pendant quelques minutes, ce fut une véritable course plate. Le vélocipédiste reste constamment premier de plusieurs longueurs, et l'agent finit par renoncer à la lutte.

C'est égal, nous croyons qu'il y a eu procès-verbal.

— Un industriel anglais. — Il y a en Angleterre une industrie dont l'équivalent n'existe pas sur le continent. Voici une affiche qu'on peut lire en ce moment sur les murs de Londres :

« Le professeur Lazare Reonoy prend la liberté d'annoncer au public qu'il a fondé un collège pour l'enseignement pratique de la mendicité en six leçons. Il se charge d'apprendre aux enfants confiés à ses soins à changer leur tournure et à simuler toute espèce d'infirmités, sans crainte d'altérer leur santé.

« Moyennant un prix convenu, le professeur indique les meilleures rues à exploiter dans les quartiers charitables.

« Location de béquilles, d'emplâtres artificiels, de chiens d'aveugles et de jumeaux appareillés. On expédie en province. Célérité et discrétion.

— Mœurs arabes. — Un Arabe accusait, devant le tribunal de Constantine, un bijoutier israélite de lui avoir vendu pour de l'or un bracelet en cuivre doré. Le bijoutier prétendait n'avoir vendu l'objet que comme cuivre doré.

— Messieurs, dit l'avocat du prévenu, rien n'est comparable à la ruse des bijoutiers israélites, si ce n'est la méfiance des Arabes. Il est impossible que le plaignant se soit laissé tromper, car avant d'acheter il aura dû montrer le bracelet à tous les Arabes qu'il connaît. Je vais vous raconter, à ce sujet, une histoire dont un autre bijoutier juif fut le héros :

Ce juif me disait : « Un riche caïd m'avait chargé de lui faire un bracelet en or ; il m'avait donné pour cela une certaine quantité d'or, et le bijou devait avoir le même poids. Pour m'empêcher de le tromper, il s'était installé dans mon atelier et ne me quittait pas d'un pas. Quand il avait besoin de sortir pour satisfaire un besoin, il me forçait à l'accompagner.

« Désespérant d'arriver à retirer le bénéfice auquel j'avais droit, je résolus d'user d'un grand moyen. Comme il était assis à côté du creuset, par une feinte maladresse je laissai tomber un morceau de fer chauffé, qui le toucha à la jambe.

« Pendant qu'il se levait en jetant de hauts cris et jurant de toutes ses forces, je glissai rapidement dans le creuset l'alliage que j'avais préparé. Il ne s'aperçut de rien, et je me confondis en excuses.

« Aujourd'hui, ajoutait le juif, je suis complètement honnête ; j'ai renoncé à ces moyens. »

« Croyez-vous qu'il soit bien facile, » dit en terminant l'avocat, de tromper de pareilles gens ? »

L'anecdote fit rire le tribunal, qui débouta l'Arabe.

— Les glaciers de l'Afrique. — Il faut que les touristes amateurs des neiges éternelles, des glaciers et des mers de glace en prennent leur parti : les merveilleuses que renferment les sommets des Alpes et des Pyrénées sont distancées par celles qui existent au centre de l'Afrique. Les glaciers européens sont peu de chose à côté de ceux récemment découverts, le croirait-on ? dans le voisinage de l'Equateur.

ses moindres gestes, il sentait au-dessus de son pupitre la quadruple volonté de M<sup>e</sup> Guillemain et de ses trois autres clercs.

Pauvre Jean ! L'armateur Kocléan l'avait trop aimé, et surtout l'avait mal aimé.

Malheureux dans son ménage, d'où la concorde était absente, absorbé les trois quarts du jour par la surveillance des navires prêts à prendre la mer, par l'état des cargaisons, par les préparatifs de l'armement, par les bruits du port, par les réclamations des capitaines et la responsabilité écrasante de ce rude et honorable métier, l'armateur se reposait seulement près de Jean.

Il n'avait pas d'autre joie que de voir lui sourire cette jeune figure sur laquelle il n'eût voulu, pour rien au monde, mettre un nuage.

Le reprendre, le gronder, cet enfant ? Jamais. Le diriger ? Oui, d'intention ; très-peu de fait. Le temps lui manquait.

Il lui avait donné des maîtres, cela devait suffire pour en faire un homme instruit. Quant à en faire son successeur, le digne Kocléan opinait qu'il avait encore de longues années devant lui pour le dresser à ce labour spécial.

— Quand je me sentirai vieillir, pensait-il. En attendant, que mon cher petit Jean soit heureux.

Jean avait atteint sa vingtième année avant que son oncle se sentit « vieillir. » Il lisait beaucoup, s'occupait d'art et de littérature et n'était jamais plus ravi que lorsque l'*Echo de Saint-Malo*, petite feuille ignorée et bien pensante, voulait bien insérer quelque une de ses productions.

Elles étaient charmantes, du reste, ces rêveries d'un

Voici, sur l'existence des neiges éternelles dans les régions équatoriales, des détails intéressants :

Les explorateurs français, anglais, allemands, missionnaires, hommes de science, simples curieux qui depuis 1860, époque des explorations sérieuses en Afrique, ont pénétré dans le cœur de cette partie du monde, ont été frappés de rencontrer non loin, au sud de l'Equateur, deux pics couronnés de neiges éternelles. Le contraste tenait du merveilleux et était fait pour séduire l'imagination : la neige perpétuelle à côté de la ligne équinoxiale, en pleine zone torride !

De courageux voyageurs ont fait l'ascension de ces pics, et la description en est vraiment curieuse.

La plus méridionale de ces montagnes neigeuses, le Kilimandjaro, a une altitude de 6.000 mètres; l'autre, le Kénia, a 5.200 mètres. La neige y est permanente; les glaciers, les surfaces hérissées dites mers de glace s'y font remarquer comme en Europe. Mais, pour faire l'ascension de ces pics, il y a des difficultés autrement sérieuses que celles que l'on rencontre dans les Alpes et dans les Pyrénées. Le plus grand inconvénient est que, dans cette région presque inexploree et inhabitée, il n'y a pour le voyageur ni guides aptes à le conduire, ni appareils de sauvetage, ni jolons, ni sentiers; c'est à la garde de Dieu qu'il faut s'aventurer dans ces escarpements glissants, sur les bords de ces gouffres.

Le Kilimandjaro est situé exactement à 3° 5' au sud de l'Equateur, vers le 33° à l'est du méridien de Paris.

Le Kénia est à une distance moindre de la ligne, sous un méridien un peu plus oriental que l'autre. Dans la langue du pays, kénia signifie blanc; c'est la montagne blanche, le mont Blanc africain.

À côté de ces montagnes neigeuses, la nature a creusé d'immenses réservoirs où vont s'amasser les eaux provenant des glaciers. Depuis les environs de l'Equateur jusqu'aux approches du cap de Bonne-Espérance, toute la moitié de la péninsule est occupée par un plateau élevé qui s'abaïsse en gradins vers les deux côtés de l'est et de l'ouest, et dont la surface accidentée présente de larges dépressions au fond desquelles s'étendent de grands lacs. Parmi ces amas considérables d'eau se fait remarquer le Tanganiko, le lac le plus grand qui ait été découvert; puis le Nyassa, qui, en langue du pays, signifie : grande eau. Il est situé à 2 degrés et demi au sud de l'Equateur. Il porte aussi le nom de Victoria, qui lui a été donné par le capitaine Speke. Un troisième lac considérable, dénommé Louta Nzighé par les indigènes, et Albert-Nyansa par les explorateurs anglais, existe à 2 degrés environ au nord de l'Equateur.

La découverte de ces lacs a surtout son importance en ce sens qu'elle pourrait donner lieu à la découverte non encore bien définitivement réalisée des sources du Nil. Aussi, grande était la joie des explorateurs quand au milieu de ces contrées désolées s'offrait à eux une dépression couverte d'eau. Attacher son nom à la solution de ce problème séculaire de la source du Nil !

Et maintenant nous dirons aux amateurs d'ascensions : Allez à Zanzibar, sur la côte orientale d'Afrique, le canal de Suez fait aujourd'hui de cette traversée une véritable promenade d'agrément, puis dirigez vos pas vers l'ouest, à travers ces régions que la carte indique comme inexplorees et enfoncez-vous dans l'intérieur en remontant vers la ligne. Peut-être quelque caravane que vous rencontrerez facilitera-t-elle votre pérégrination, mais n'y comptez pas cependant, et ne vous fiez qu'à votre ardeur et à vos jarrets pour découvrir et escalader ces merveilleux glaciers.

### Etat civil de la commune d'Étampes.

#### NAISSANCES.

Du 21 Novembre. — PROUILLE Charles Eugène-Ho-

esprit enthousiaste. On y respirait la fraîche saveur des sentiments purs que nulle passion terrestre n'a défloré.

L'armateur n'y entendait pas grand chose, mais à son cercle, on le félicitait parfois des dispositions de son favori. Il n'écoutait que l'éloge, n'entendait pas les critiques que les hommes de mer ne ménageaient pas à ces billes littéraires, et s'enorgueillissait fort de posséder un tel neveu.

Quand la mort le prit en pleine maturité, il n'avait pas encore ouvert les yeux sur le déplorable avenir que son indulgence avait préparé à Jean Laysour.

Pourtant, si dans le court voyage sur la côte où il tomba malade et mourut, la pensée de cet avenir se dressa devant lui toute menaçante, éclairée des lueurs suprêmes des dernières heures, il dut se rassurer en se souvenant que, par testament en bonne forme, il laissait toute sa fortune au seul être qu'il regrettait.

Jadis, dans les premières tendresses d'un mariage disproportionné, il avait légué ses biens à M<sup>me</sup> Kocléan, la jolie blonde aux yeux énigmatiques.

Plus tard, il avait annulé ses dispositions premières lorsque l'orage vint à souffler dans son ménage glacé.

Et, sans doute, en mourant, le brave homme incompris ne se souvint de toutes ces émotions passées que pour pardonner et bénir.

S'il avait pu prévoir !

Mais, pour avoir estimé que ses volontés dernières étaient en sûreté sous son toit, l'armateur, qui avait compté sans la rancune de sa femme, n'avait préparé que la spoliation et l'expulsion de ce neveu tant aimé.

Jean repassait tous ces souvenirs dans sa mémoire troublée, tandis que d'une main hésitante il grossoyait,

noré, rue Basse-de-la-Foulerie. — 24. SCHNECK Anna-Zoé, rue du Perray, 65.

### PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : HERSANT Jules, 24 ans, journalier, rue du Sablon, 25; et D<sup>lle</sup> LEGRAND Ursule, 23 ans, domestique à Boissy-aux-Cailles.

### DÉCÈS.

Du 23 Novembre. — LÉPICIER Alexandre Jacques-Antoine, 58 ans, ouvrier maçon (Hospice). — 25. JUBERT Françoise, 76 ans, journalière, rue Saint-Martin, 86.

Pour les articles et faits non signés : A. G. ALLEN.

Au moment où va s'ouvrir une session de l'Assemblée nationale dans laquelle se jouera le sort de la France, plusieurs de nos lecteurs voudront sans doute s'abonner à un grand journal de Paris qui les tienne au courant de toutes les péripéties de la lutte.

L'Opinion Nationale est le seul journal qui publie tous les jours le compte rendu analytique des séances de la chambre.

Les lettres de Versailles de l'Opinion nationale ont été très-remarquées dans la dernière session.

Tous les détails, toutes les manœuvres de couloir et de coulisses y sont très-clairement exposés.

Les informations et nouvelles parlementaires, données de première main, y sont plus complètes que partout ailleurs.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-4

## INDEMNITÉS DE LA GUERRE

Les Bons de liquidation, remis en paiement par les percepteurs, sont remboursés A VUE, avec une forte prime. (Echange des petits bons provisoires contre des bons avec intérêt.)

### AU SOUS-COMPTOIR LYONNAIS,

339, rue Saint-Martin, près du boulevard. — Paris. 2-1

## ANNONCES.

(1) Etude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

### JUGEMENT

DE

### SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le dix novembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré,

Il appert :

Que la dame Marie-Rose LEJEUNE, épouse du sieur Joseph-Emilien-Prosper SIMON, cultivateur, avec lequel elle demeure à Janville; — ayant pour avoué M<sup>e</sup> Breuil, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 50,

A été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié sincère.

A Etampes, ce dix sept novembre mil huit cent soixante-quatorze.

Signé, L. BREUIL.

grossoyait, grossoyait avec une morne résignation.

Et quand le soir de cette interminable journée, il se retrouva dans la maisonnette de l'hôtel de Kerjégan, ce fut ces mêmes souvenirs qu'il redit à Petite-Prune.

Comme e-ll'écou- tait avec toute son âme, pelotonnée presque à ses pieds sur un escabeau, dans l'attitude humble et caressante du chien aimant.

En entendant le récit de cette jeunesse pleine d'études attrayantes, de plaisirs honnêtes et d'aspirations élevées, la petite ouvrière s'exaltait comme à la lecture du plus admirable livre.

Cette vie faussée, dont on lui révélait les douceurs, semblait à son ignorance être la véritable vie.

Toutefois, son inaltérable bon sens soufflait, même au milieu de l'enthousiasme de sa jeune tête, une pensée de saine raison.

— Et maintenant ? chuchota-t-elle avec un gros soupir.

— Maintenant, répondit Jean, j'aime toujours avec ardeur cette existence perdue, je la regretterai sans cesse.

— Il faut la reconquérir.

— Et comment, petite folle ?

— Par le travail, comme dit la mère.

— Des expéditions à tant la page !... fit-il avec découragement.

— Je sais. Ce n'est pas assez pour redevenir riche. Je t'y aiderai.

— Toute seule ?

— Non pas; avec l'aide de M<sup>me</sup> de Kerjégan.

— Isabelle !

## (2) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ÉTAMPES

### Faillite FOURNELLE.

#### PRODUCTION DES TITRES.

Messieurs les créanciers présumés de la faillite de la dame FOURNELLE née MONTAGNE, entrepreneur de peinture à Milly, sont invités à produire, dans le délai de vingt jours à compter d'aujourd'hui, conformément à l'article 492 du Code de Commerce, soit entre les mains de M<sup>e</sup> Laurens, avoué, syndic définitif de ladite faillite, soit au greffe, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes réclamées.

Immédiatement après, il sera procédé à la vérification des créances.

Le Greffier en chef du Tribunal,

L. PAILLARD.

(3) Etude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

### VENTE

Par suite de conversion de saisie immobilière, EN LA MAIRIE DE MILLY,

Et par le ministère de M<sup>e</sup> BUISSON, notaire audit lieu, Commis à cet effet,

## DEUX MAISONS

Sises à Milly,

ET QUINZE PIÈCES DE

### TERRE, BOIS & COURTIL

Sises terroir de Milly,

EN 17 LOTS

L'adjudication aura lieu le Mardi 27 Décembre mil huit cent soixante-quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt-quatre novembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Paul-Gervais DELTON, ouvrier maçon, demeurant à Milly; Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Breuil;

En présence, ou eux dûment appelés, de M. Charles-Barthélemy Gallet, maître maçon, et madame Victoire-Désirée Darbonne, son épouse, demeurant ensemble à Milly;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Chenu;

Procédé, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente par suite de conversion, des immeubles dont la désignation suit.

### DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une MAISON située à Milly, rue de Melun, comprenant, au rez-de-chaussée, une chambre à feu, cave dessous;

Au premier étage, chambre à feu et cabinet avec grenier au-dessus couvert en tuiles;

Cour derrière, au fond de laquelle se trouve un petit bâtiment avec cheminée;

Le tout avec ses aïssances et dépendances, tient par devant à la rue de Melun, au fond à Louis Gillet, d'un

L'accent dont il prononça le nom parut à la jeune fille tout empreint d'une émotion contenue.

— Et comment pourrait-elle... ?... demanda-t-elle.

— Mademoiselle de Kerjégan m'aime et me protège. Elle connaît tant et de si hauts personnages ! répondit Petite-Prune en secouant l'impression pénible qu'elle venait de ressentir.

— Laisse. Sa protection me blesserait. Sa protection !...

Cette fois, Petite-Prune prit peur. Son instinct lui criait qu'à moins d'aimer une femme, on ne redoute point ainsi son secours.

Et comment admettre, pourtant, que, pour avoir entrevu deux fois cette splendide Isabelle, Jean Laysour avait l'étrange folie de l'aimer ?

Ce nom ne fut plus prononcé. — La veuve s'était retirée chez elle — pendant le long entretien que le frère et la sœur poursuivirent affectueusement.

Pourtant, elle ne s'adressa point à M<sup>lle</sup> Isabelle. De cette soirée, où Jean Laysour, inconsciemment peut-être, avait laissé voir ses regrets, sa faiblesse, son abattement, data la vocation de Petite-Prune.

— Je serai son ange gardien, se dit-elle avec vaillance.

X

Il en avait bon besoin, d'un ange gardien, le poète breton, plein de rêves et de tendresses, en face du réalisme brutal de sa nouvelle existence.

Dépaysé dans le travail de l'étude Guillemain plus encore que dans la misère de la maison maternelle, il

côté à M. Christophe-Denis Hamelin, et d'autre côté à madame Turlais.

Sur la mise à prix de 800 fr.

#### Deuxième lot.

Une autre MAISON couverte en tuiles, située à Milly, rue de Melun, composée d'une chambre basse à feu, éclairée sur ladite rue de Melun, et ayant entrée sous le portail, grenier au-dessus de cette chambre, séparé par une cloison en briques posées de champ, dudit portail, appartenant à M. Turlais; — chambre et cabinet derrière, au premier étage, c'est-à-dire entre la chambre à feu et le grenier ci-dessus; — un escalier montant aux étages dont il s'agit; — un bûcher dessous et un petit grenier au-dessus dudit escalier, qui se trouve dans un petit bâtiment construit en appentis, derrière celui contenant la chambre à feu, le tout séparé des bâtiments de M. Turlais par un mur de refend mitoyen; — communauté à la cour ou passage;

Le tout tenant d'un long au passage conduisant à la cour du sieur Moissy, d'autre long à M. Gallet, d'un bout sur la rue de Melun, et d'autre bout sur M. Turlais.

Sur la mise à prix de 400 fr.

#### Troisième lot.

Quatre ares vingt-deux centiares de courtil, sis terroir de Milly, lieu dit Pend-l'Oreille; tenant d'un côté au nord les héritiers Normand dit Quiou, d'autre côté M. Gautheron, d'un bout sur madame Saingland, et d'autre bout sur le chemin de Pend-l'Oreille.

Sur la mise à prix de 400 fr.

#### Quatrième lot.

Six ares soixante-quinze centiares de jardin, clos de murs, même terroir, lieu dit la Ruelle-des-Morts; tenant d'un long du midi à madame veuve Binoux, d'autre long du nord à Eloi Chartier, d'un bout du levant sur le sentier ou ruelle des Morts, et d'autre bout sur Moret et autres.

Sur la mise à prix de 300 fr.

#### Cinquième lot.

Trente un ares soixante-cinq centiares de terre, même terroir, lieu dit Près-le-Chemin-de-la-Grange-Rouge; tenant d'un long du nord à Hamelin et autres, d'autre long du midi au mineur Normand dit Quiou, d'un bout du levant à Pierre Normand et autres, d'autre bout du couchant sur Charron Rémy.

Sur la mise à prix de 400 fr.

#### Sixième lot.

Vingt-un ares dix centiares de terre, lieu dit la Grotte-aux-Fées, même terroir; tenant d'un long du midi à Alexandre David fils, d'autre long du nord sur Charlot, d'un bout du levant à M. Sougit père, et d'autre bout du couchant sur le chemin de Beaumont.

Sur la mise à prix de 200 fr.

#### Septième lot.

Six ares soixante-quinze centiares de terre, même terroir, lieu dit Montceaux; tenant d'un long du levant aux héritiers Normand dit Delton, d'autre long du couchant aux mêmes, d'un bout du midi au chemin de Monceaux, et d'autre bout du nord sur plusieurs.

Sur la mise à prix de 50 fr.

#### Huitième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, même terroir, lieu dit la Voirie-des-Goireaux; tenant d'un long nord à la voirie, d'autre long à M. Liard, de Malesherbes, d'un bout du levant sur le chemin de la Procession, et d'autre bout sur le chemin des Fermes.

Sur la mise à prix de 400 fr.

#### Neuvième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de terre, lieu dit la Sablière-de-Montceaux, même terroir; tenant d'un côté

se heurtait aux inflexibles nécessités quotidiennes comme un pauvre insecte fourvoyé se heurte aux vitres closes.

Travaillant sans goût, il travaillait mal. Habitué à l'indépendance, il accueillait avec un étonnement chagrin les apostrophes de l'avoué et les railleries des clercs.

Ces longues heures d'activité monotone, où sa main marchait seule, tandis que son esprit souffrait, brisaient son cœur et alanguissaient ses forces.

Un ennui immense, écrasant, paralysait le peu d'énergie qu'il eût pu mettre au service de son ingrat métier.

Il en résultait des négligences, des erreurs, des réprimandes, des abandons de soi, dont la multiplicité et l'amertume grandissaient chaque semaine.

Au retour, il était accueilli par le visage sombre de la veuve à laquelle M<sup>e</sup> Guillemain, posé par état et rude par habitude, ne cachait pas son mécontentement.

Elle aimait bien encore son Jean, après tout, mais ce n'était plus qu'une idole tombée. Pour la remettre debout, il eût fallu des efforts persévérants dont le jeune homme était incapable.

Après avoir été son orgueil et son espoir, elle se résignait mal à ne trouver en lui qu'un fils fort peu en état d'aider sa mère.

CLAIRE DE CHANDENEUX.

(La suite au prochain numéro.)

couchant à madame Godard, d'autre côté du levant aux héritiers Delarue, d'un bout du nord à Labbé-Tremblay, et d'autre bout au midi sur le chemin de la Sablière.

Sur la mise à prix de **40 fr.**  
*Dixième lot.*

Sept ares quatre-vingt onze centiares de pré, même terroir, lieu dit Saint-Laurent; tenant d'un long du nord à madame Godard, d'autre long du midi à la veuve Chambault, d'un bout du levant à la rivière, et d'autre bout du couchant à plusieurs.

Sur la mise à prix de **50 fr.**  
*Onzième lot.*

Cinquante-deux ares soixante-seize centiares de bois, essence de chêne, même terroir, lieu dit Malabry, en deux parties égales; tenant:

La première partie, d'un côté levant madame Godard, d'autre côté couchant madame Blavet, d'un bout du nord au chemin de Boutigny, et d'autre bout du midi madame Godard;

La deuxième partie, d'un côté levant madame Blavet, d'autre côté couchant madame Godard, d'un bout nord la même, et d'autre bout midi sur les friches.

Sur la mise à prix de **400 fr.**  
*Douzième lot.*

Vingt-un ares dix centiares de bois, même terroir, lieu dit le Chemin-de-Boutigny; tenant d'un côté levant les héritiers Normand, d'autre côté du couchant au sieur Remy père, d'un bout du midi au chemin de Boutigny, d'autre bout au chemin de La Ferté.

Sur la mise à prix de **40 fr.**  
*Treizième lot.*

Vingt-six ares dix centiares de bois, même terroir, lieu dit le Bois-des-Pauvres; tenant d'un côté du nord Jacques Nardon, d'autre côté du midi madame Durier, d'un bout du couchant le chemin de La Ferté.

Sur la mise à prix de **75 fr.**  
*Quatorzième lot.*

Cinquante-neuf ares huit centiares de friche, sis au terroir de Milly, lieu dit Montigny, en trois parties, tenant:

La première partie, de dix-huit ares quatre-vingt-neuf centiares, d'un côté levant madame Durier, d'autre côté couchant madame Godard, d'un bout du nord sur plusieurs, d'autre bout du midi à Hochard et plusieurs.

La deuxième partie, de pareille quantité, d'un côté la troisième partie ci-après, d'autre côté couchant madame Godard, d'un bout du nord sur plusieurs, d'autre bout du midi sur André Hochard et plusieurs.

Et la troisième partie, de vingt-un ares dix centiares, d'un côté levant madame Godard, d'autre côté couchant la deuxième partie ci-dessus, d'un bout nord plusieurs, et d'autre bout midi madame Durier.

Sur la mise à prix de **5 fr.**  
*Quinzième lot.*

Trois ares trente-huit centiares de courtill, à la Porte-au-Roi, terroir de Milly; tenant des deux longs à plusieurs, d'un bout aussi à plusieurs aboutissants.

Sur la mise à prix de **40 fr.**  
*Seizième lot.*

Quarante-deux ares vingt centiares de bois, essence de chêne, même terroir, situés au Bas-de-la-Montagne-de-Maisse; tenant d'un long M. Pierre Gallet, d'autre long Louis Crenier, d'un bout ledit Pierre Gallet, la femme Filleau Michel et les enfants d'Antoine David, faisant haie sur ledit sieur Gallet, d'autre bout sur Jean-Baptiste Tremblay.

Sur la mise à prix de **100 fr.**  
*Dix-septième lot.*

Douze ares quinze centiares de bois, sis lieu dit Sous la Montagne-de-Maisse, portés au plan cadastral pour cette contenance, sous les numéros 247, 248 et 249 de la section P de la commune de Milly; tenant d'un long couchant M. Louis Crenier, d'autre long et des deux bouts M. Gallet.

Sur la mise à prix de **40 fr.**

S'adresser, pour les renseignements:  
A Etampes,

En l'étude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;

En celle de M<sup>e</sup> CHENU, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 100;

A Milly,

En l'étude de M<sup>e</sup> BUISSON, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussigné.  
A Etampes, le vingt-cinq novembre mil huit cent soixante-quatorze.

Signé, **L. BREUIL.**

En suite est écrit: Enregistré à Etampes, le vingt-cinq novembre mil huit cent soixante-quatorze, folio 106 verso, case 8. Regu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime compris.

Signé: DELZANGLES.  
Etampes, le 28 Novembre 1874.

Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

**VENTE SUR LICITATION EN LA MAISON D'ÉCOLE DE PUSSAY,**  
Par le ministère de M<sup>e</sup> JACOB, notaire à Angerville, Commis à cet effet,  
EN 2 LOTS

**FONDS DE COMMERCE**

DE  
**MARCHAND BONNETIER COLPORTEUR**  
Sis à Pussay,  
ET LES MARCHANDISES EN DÉPENDANT.  
Mise à prix... **2,800 fr.**

D'UNE GRANDE ET BELLE  
**MAISON**  
Sise à Pussay, rue de la Brèche.  
Mise à prix... **9,000 fr.**

ET D'UNE  
**PETITE MAISON**  
Sise au même lieu, lieu dit la Grande Ruelle.  
Mise à prix... **1,600 fr.**

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 20 Décembre** mil huit cent soixante-quatorze, *Heure de midi.*

S'adresser pour les renseignements:  
A Etampes,

En l'étude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M<sup>e</sup> CHENU, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 100.

A Angerville,  
En l'étude de M<sup>e</sup> JACOB, notaire commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

**HOSPICE CIVIL D'ETAMPES. FOURNITURE DE PAIN, VIANDE, ÉPICERIES ET VIN, Pour l'année 1875.**

La Commission administrative de l'Hospice civil d'Etampes,

Fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que:

Le **Lundi sept Décembre** mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, local ordinaire de ses séances, il sera procédé, par devant elle, à l'adjudication au rabais et sur soumissions cachetées, de la Fourniture du Pain, de la Viande, de l'Épicerie et du Vin, nécessaires pour l'année mil huit cent soixante-quinze.

A Etampes, le 28 novembre mil huit cent soixante-quatorze.

Le Maire de la ville d'Etampes, chevalier de la Légion-d'Honneur,  
Président de la Commission administrative de l'Hospice,  
**AL. BRUARD.**

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au Bureau de l'Économé, à l'Hospice, tous les jours de midi à trois heures, les fêtes et dimanches exceptés.

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

**A VENDRE**

Aux enchères publiques,  
Le **Dimanche 29 Novembre 1874**, à une heure,  
A LA VALLÉE-POTIN,  
COMMUNE DE SAINT-CYR-LA-RIVIÈRE,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT,  
Commissaire-priseur à Etampes.

**64 PEUPLIERS ET 1 FRÈNE A ABATTRE**

EN QUATRE LOTS.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,  
**MAISON**  
A Etampes, rue de la Manivelle, 1.

Cette Maison comprend: au rez-de-chaussée, salon, salle à manger, cuisine; au premier étage, trois chambres à coucher. — Cour, jardin, buanderie, lavoir sur la rivière.

Elle est occupée par M. LEGROS, huissier, à qui l'on peut s'adresser pour visiter.

S'adresser, pour la location, à M. DUPRE. 3-1

**APPARTEMENT A LOUER PRÉSENTEMENT**

Abreuvoir du Mouton,  
Rue des Cordeliers, à Etampes.

S'adresser à M. LEMAITRE, vétérinaire. 5

**AVIS**

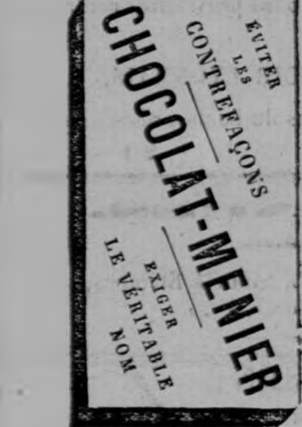
Le Sieur **MATHIEU-LINET**, maître d'hôtel à La Ferté-Alais, se charge de **tondre les Chevaux** dans le plus bref délai.  
S'adresser chez M. GUILLOTEAU, au Coq-en-Pâte, à Etampes. 6-5

**UNE MAISON** de toute honorabilité établie à Bordeaux depuis trente années, pour le commerce des vins et spiritueux, principalement en clientèle bourgeoise, demande un agent disposé à lui prêter son concours, pour ce même genre d'affaires et offrant des références d'une entière satisfaction. Ecrire à l'adresse de M. RENÉ Edouard, route du Médoc, n° 30, à Bordeaux. 8-3

**L'HYDROCÉRASINE MAUREL**  
Brevetée s. g. d. g., modère la transpiration, sans danger pour la santé, en détruit la mauvaise odeur. Appréciée surtout pour la toilette des dames comme tonique et rafraichissante, elle raffermi les organes, les rejunit et empêche les tics blancs.

**LA VULNÉRINE MAUREL**  
Honorable d'un rapport spécial à l'Académie de Médecine, appuyé de nombreux certificats de médecins distingués pour ces heureux guérisons, est le meilleur antipyrétique. Elle purifie l'air et en détruit les miasmes morbifiques. Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, brûlures, morsures, contusions, ulcères variqueux, piquûres d'insectes venimeux, arrête les hémorragies, empêche la gangrène, fait disparaître toute odeur, soulage l'obésité, etc.  
Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrerie, 15, Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. BELIN, pharmacien, à Versailles; — DELANTHE, id., à Savigny; — FIALON, id., à Rueil; — PICHET, id., à Corbeil; — INGRAND, id., à Etampes; — CROUTELLE, id., à Mantes; — PAROD, id., à Pontoise; — GOBET, id., à Rambouillet. 9

**MALADIES DES YEUX** D<sup>r</sup> GAURAN Clinique.  
rue Saint-Antoine, 143. — Consultations gratuites à une heure; — consultations particulières à quatre heures; rue Blondel, 7. Paris. 30-27



**CINQ FRANCS PAR MOIS**

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION  
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.  
**CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL**  
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

- EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
- Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4°. 100 »
  - Rohé, 125 »
  - Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'Orbigny, nouvelle édition considérablement augmentée, 25 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400 »
  - Arts complémentaires, par Hanyard-Maugé, 4 vol. in-4°, chromo. 600 »
  - Art pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. cartonnés. 360 »
  - Décoration et ornementation, par Liénard, 125 planches. 165 »
  - Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Fremy, 7 vol. in-8°. 50 »
  - PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. gr. in-8°. 120 »
  - BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 180 »
  - Pantheon des Illustrations françaises au XIX<sup>e</sup> siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 90 »
  - Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographies.
  - Des Quichottes. Grandes illustrations de G. Doré, 362 planches, 2 vol. gr. in-folio. 160 »
  - DANTE. Enfer, 1 vol. illust. par G. Doré, 100 »
  - Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio, 60 planches. 100 »
  - Les Jardins. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 180 »
  - Les grandes scènes, par Turyan, 10 vol. in-4°, avec gravures. 120 »

**CRÉDIT MUSICAL**  
Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.  
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.  
Envoi franco des Catalogues  
Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

**Bulletin commercial.**

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
21 Novembre 1874.	fr. c.	27 Novembre 1874.	fr. c.	21 Novembre 1874.	fr. c.
Froment, 1 <sup>re</sup> q. ....	20 68	Blé-froment .....	20 00	Blé élite .....	19 50
Froment, 2 <sup>e</sup> q. ....	19 46	Blé-boulanger .....	17 00	Blé marchand .....	18 25
Méteil, 1 <sup>re</sup> q. ....	16 61	Méteil .....	15 67	Blé champart .....	17 25
Méteil, 2 <sup>e</sup> q. ....	15 28	Seigle nouv. ....	42 67	Méteil moyen .....	16 50
Seigle .....	12 47	Orge .....	43 00	Méteil .....	14 50
Escourgeon .....	13 46	Escourgeon .....	41 67	Seigle .....	14 00
Orge .....	12 48	Avoine .....	10 67	Orge .....	13 25
Avoine .....	10 29			Avoine .....	11 30

**Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 21 au 27 Novembre 1874.**

DÉNOMINATION.	Samedi 24	Lundi 23	Mardi 24	Mercredi 25	Jeudi 26	Vendredi 27
Rente 5 0/0 .....	97 95	98 25	98 07	98 40	98 07	98 00
— 4 1/2 0/0 .....	88 40	88 40	88 75	88 50	88 75	88 75
— 3 0/0 .....	61 60	61 82	61 65	61 67	61 65	61 65

Artific conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.

Enregistré pour l'annonce n° Folio  
Reçu franc et centimes, décimes compris.  
A Etampes, le 1874.

Etampes, le 28 Novembre 1874.